

**VILLE DE BULLY-LES-MINES**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DELIBERATION**

**N° 2022-25**

L'an Deux Mil Vingt Deux, le lundi 03 Octobre à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame Nathalie BLANQUET, Vice-Présidente du CCAS, suite à la convocation en date du 28.09.2022.

Présents :

Mesdames Nathalie BLANQUET, Jeannine POUCHAIN, Claudine MOUTOIR, Jacqueline DUPRIEZ, Josiane WATTRE, Marie-Paule BOURRIEZ, Nathalie BLANQUET, Sandrine WLODARCZYK, Claudie LAVOINE, Delphine LEMETTRE-MAKHLOUFI, Monsieur Giuliano GRAVINA et Monsieur Ali BEN FRAJ

Excusés :

Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Dominique SALINGUE,  
Mesdames Caroline MELONIE, Delphine LEMETTRE-MAKHLOUFI, Janick ROGEAUX, Sadia GODIN, Chantal MULKOWSKI,

Madame Véronique RABIEGA est désignée secrétaire de séance.

**Aides à la restauration scolaire**

PARENTS	ENFANT	ECOLE	COEFFICIENT	MOTIF DE LA DEMANDE	PROPOSITION CCAS
2	1		5,92	Reprise d'emploi du couple	10 Repas
1	2		3,72	En attente de Ressources	92 Repas
1	1		0	Demandeur d'asile	46 Repas
1	1		6,6	Baisse de ressources	46 repas

Le CCAS propose de prendre en charge une partie du coût des repas de cantine pour 4 familles :

Le première demande concerne un couple avec un enfant. Il y a une reprise d'activité au sein de la famille. Mme travaille (quelques heures) et Monsieur en Bâtiment. Mme a pour projet de passer son diplôme

Suite à la reprise d'emploi, le couple a dû acheter pour Monsieur un véhicule (deux roues) pour un montant de 600 €.

La seconde sollicitation est pour un couple avec enfants, sont scolarisés. Pour stabiliser la famille et travailler à l'intégration des enfants, l'accueil en cantine est préconisé.

La troisième demande concerne une famille , avec 2 enfants. Les enfants sont inscrits sur la commune et la scolarisation se passe bien. Un accompagnement est mis en place conjointement avec le . Les ressources de la famille sont réduites

La dernière demande concerne un Monsieur Il élève seul son fils, il est bénéficiaire du RSA. Mr a une charge budgétaire importante. Il avait débuté un contrat d'insertion, mais a dû l'interrompre car l'emploi n'était pas compatible avec la charge parentale pour son fils. Nous accompagnons Mr dans le cadre de la mission RSA. Mr est positionné sur des ateliers d'insertion sociale.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil d'administration en eut délibéré.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Président du CCAS,  
François LEMAIRE  
CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
32160 GUILLY LES MINES

REÇU LE  
28 OCT. 2022  
Sous-Préfecture  
de LENS